

2018

**DISPOSITIF DE PREMIER ACCUEIL (DPA)
POUR DEMANDEURS D'ASILE
(en partenariat avec l'AIEM)**

Katia DELECROIX
Directrice

Valérie ZMINKA
Directrice AIEM

Grégory MATHIEU
Coordinateur

44 rue Molitor
54000 NANCY

Tél. : 03 83 17 26 50

Courriel :
dpa54@asso-ars.org



MISSION

Dans le cadre du DPA Lorraine, l'ARS est en charge de la gestion de l'antenne Meurthe et Mosellane.

- Accueillir les publics demandeurs d'asile en amont du guichet unique de Lorraine : aider à l'enregistrement de la demande d'asile.
- Dispenser un accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile après passage en guichet unique.

Domiciliation administrative et aide à la constitution du dossier OFPRA.

FINANCEMENT

État - OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)

ÉQUIPE

Personnel administratif

Direction	0,15 ETP
1 secrétaire	0,50 ETP
3 agents administratifs	2,43 ETP

Personnel social

1 chef de service éducatif	1,00 ETP
1 travailleur social coordonnateur	1,00 ETP
12 travailleurs sociaux	10,50 ETP

ACTIVITÉS 2018

Public

820 ménages dont :

- 61 familles monoparentales
- 187 couples avec ou sans enfants
- 572 personnes majeures isolées

1 585 personnes dont :

- 1 083 adultes
- 502 enfants

Activité

Nombre de domiciliation :**814**

Nombre de dossier CMU :.....**592**

Nombre de dossier OFPRA :..**787**

Nombre de ménages sortis :..**267**
dont **143** orientations CADA/HUDA

Nombre de personne ayant fait appel au 115 : **1 068**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1. MISSIONS ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE	2
2. QUELQUES DONNEES CHIFFREES DE L'ACTIVITE.....	4
3. FAITS MARQUANTS ET EVOLUTION DU DPA	5
GLOSSAIRE	7

INTRODUCTION

Le DPA est basé au 44 rue Molitor à Nancy, partageant les locaux avec le SAO Droit Commun et la plateforme 115 (appels de jour). Il accueille les demandeurs d'asile arrivant en Meurthe-et-Moselle (hors nord du département) et procède à leur orientation vers le Guichet Unique de la Préfecture. Egalement, le service accompagne les personnes non hébergées sur les différents dispositifs dédiés à l'asile (DNA) tout au long de leur procédure sur des prestations spécifiques.

1. MISSIONS ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Le service est composé d'une équipe de quatre personnes à temps plein :

- 3 travailleurs sociaux
- 1 agent administratif, également en charge de l'accueil.

L'équipe relève de la responsabilité hiérarchique de la directrice du Pôle Demande d'Asile créé en avril 2018, mais son activité et son organisation sont rattachées à celles du DPA Lorraine porté par l'association AIEM (Association d'Information et d'Entraide Mosellane), située à Metz. Pour ce faire, un coordinateur, salarié de l'AIEM, est garant de la mise en place et du respect du cahier des charges. Il est intervenu physiquement sur le site en soutien à l'équipe.

Le DPA est financé par l'OFII afin de répondre à deux missions bien distinctes déclinées en deux prestations :

La prestation A

Prestation de pré-accueil des demandeurs d'asile en amont de leur passage au guichet unique à la préfecture de Metz.

Cette prestation consiste tout particulièrement à la prise de rendez-vous au GU (délai : entre 3 et 15 jours), à fournir les explications nécessaires sur le déroulement de ce rendez-vous et les démarches à l'issue de celui-ci, mais aussi à recueillir les informations sur des aspects santé, hébergement. Selon ces informations, les personnes pourront être orientées vers le service 115 si elles sollicitent un hébergement ou encore vers la PASS si elles déclarent des problématiques liées à la santé. Pour satisfaire les besoins primaires une information sera donnée sur les dispositifs existants de la métropole (caritatifs, associations humanitaires...).

La prestation B

Prestations d'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile après leur passage au guichet unique :

- Explication de la procédure
- Remplissage du dossier OFPRA + recueil par écrit du récit de la personne
- Orientation vers la Ligue des Droits de l'Homme ou les avocats spécialisés en droit des étrangers pour les personnes Dublinés
- Constitution des dossiers PUMA et CMU-C puis transmission papier au CTH Faron ou à la MADA (+ information mail).
- Transmission par la navette d'attestation de domiciliation pour le renouvellement de l'attestation de demande d'asile si le délai le permet
- Remise et explication du courrier lié à la procédure de demande d'asile
- Aide juridictionnelle (uniquement pour la CNDA)
- Lien avec les avocats, avec l'OFPRA, avec la CNDA, en cas de problèmes
- Envoi de de pièces complémentaires à l'OFPRA, la CNDA, aux avocats
- Mise en relation des personnes avec des traducteurs pour la traduction des preuves (traductions à la charge des familles).

Les professionnels ont recours à des prestataires qui sont essentiellement des organismes de traduction : LINO-ISM-CORUM, interprètes indépendants pour les échanges et la traduction écrite des dossiers.

Pour remplir leurs missions, les professionnels travaillent quotidiennement avec des partenaires :

- OFII-Direction Territoriale
Le DPA est en lien régulier avec les agents de l'OFII et, notamment, ceux du back office (actualisation DNA, points sur l'ADA, orientations, situations de vulnérabilité, etc.),
- Services de la préfecture de Meurthe et Moselle et Moselle et Moselle (GUDA),
- DDCS de Meurthe et Moselle,
- Services de régulation de l'hébergement de l'ARS (SAO et 115,)
- CPAM de Meurthe et Moselle, dans le cadre d'instructions de dossiers,
- Services de santé
PASS (Permanence d'Accès aux Soins de santé), Centre Hospitalier Régional Universitaire, CLAT (Centre de Lutte Anti Tuberculeuse), le coordinateur médico-social,

- Aide Sociale à l'Enfance (ASE), dans le cas de présentation de personnes se déclarant mineurs non accompagnés (MNA),
- La Poste et la banque postale, pour les courriers en recommandé et les acheminements de courriers,
- La Cimade,
- La LDH (Ligue des Droits de l'Homme),
- Les associations caritatives
Le DPA oriente les usagers vers les associations caritatives dans le cadre d'aides d'urgence, notamment pour des vestiaires et des aides alimentaires. En période hivernale, des prestations supplémentaires (repas) sont mises en place par différents organismes,
- Service Antigone : Ce service est sollicité dès lors que le DPA accueille des personnes victimes de la traite des êtres humains. Les situations font l'objet d'une première évaluation orale pouvant donner suite, à la demande, à une rencontre avec l'utilisateur,
- L'accueil de jour « le 32 d'la rue »
Ce service permet aux primo arrivants non hébergés par le 115 de bénéficier de prestations d'hygiène (douche, machine à laver), petite collation, etc. Il peut domicilier les déboutés isolés, au terme de leur accompagnement par le DPA.

2. QUELQUES DONNEES CHIFFREES DE L'ACTIVITE

Le flux de personnes reçu sur l'antenne de Nancy est de 1593 personnes, avec une baisse de 11,2%, par rapport à 2017. Cette diminution s'observe de mars à juillet. Sur le second semestre l'activité est similaire à celle de l'an passé.

A savoir que comparativement, la Moselle concentre 72 % des arrivées, la Meurthe et Moselle 22.2 %, les Vosges 5.3 % et la Meuse 0.5 %. L'écart significatif entre le flux mosellan et les autres départements de Lorraine est multi factoriel. Néanmoins, il pourrait s'expliquer notamment par le fait que le Guichet unique se situe à la préfecture de Metz.

Parmi les 1585 personnes arrivées en 2018, on dénombre 502 enfants et 1083 adultes, dont 572 personnes isolées (hommes et femmes), soit 36%.

Sur l'ensemble de la Lorraine les nationalités les plus représentées sont :

- L'Albanie (30,14 %),
- La Serbie (18,26 %),
- Le Kosovo (8,54 %).

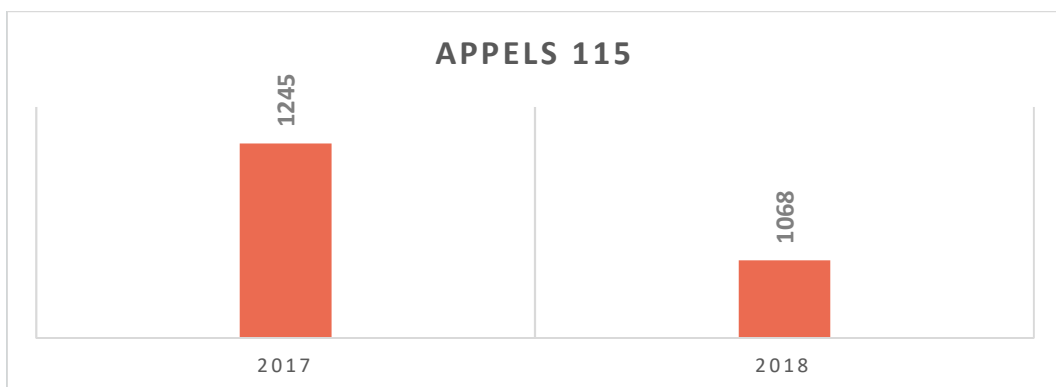
Le premier pays africain arrive en septième position représenté par le Nigeria (3,65 %).

Les intervenants sociaux ont effectué 787 dossiers présentés lors de la convocation à l'OFPRA.

Il a été constaté, concernant les domiciliations une baisse d'environ 20,51% entre 2017 et 2018.



Le numéro du 115 a été moins sollicité en 2018 pour des demandes d'hébergement.



3. FAITS MARQUANTS ET EVOLUTION DU DPA

L'année 2018 a été marquée par des mouvements au sein de l'équipe, passant de deux à trois intervenants sociaux. La création du Pôle Demande d'Asile a favorisé les échanges entre l'ARS et l'AIEM et ainsi établi une collaboration de travail plus étroite.

La réforme de la loi Asile du 10 septembre 2018 a demandé aux professionnels une certaine réactivité et adaptation dans les prestations. De plus, la création du Pôle Régional des Dublinés (PRD), début décembre a eu également comme impact un accompagnement différent pour la prestation B.

Les chiffres montrent que le flux des arrivées a été moins important cette année et ce principalement de mars à juin. A compter de juillet, la moyenne mensuelle de primo-arrivant est similaire à celle de 2017, à savoir environ 150 personnes. La légère baisse du flux et surtout le recrutement d'un troisième intervenant social en renfort ont contribué à de meilleures conditions d'accueil et d'accompagnement auprès des demandeurs d'asile.

Cependant, l'équipe a rencontré des difficultés dans la réalisation des prestations A et B :

- Par l'absence d'encadrement « direct »,
- Par des réponses limitées des structures caritatives hors période hivernale,
- Par l'assimilation du DPA au 115 pour les demandeurs d'asile,
- Par le peu de sollicitation concernant le dispositif d'aide au retour dans de cadre de l'information et la gestion de sortie du dispositif,
- Par des dysfonctionnements informatiques du portail SIEF,
- Par l'absence d'aide financière en faveur des primo arrivants de Nancy pour se rendre au GU à Metz,
- Par les difficultés avec la CPAM pour le traitement des dossiers.

L'année 2018 est également marquée par un changement structurel important. En effet, en septembre l'association a déposé une candidature dans le cadre d'un regroupement solidaire construit avec les associations Foyer Notre Dame (département 67), Accès (68), la Croix-Rouge (10 et 51) et l'AIEM (57). Cette candidature a été retenue et notifiée le 16/11/2018, ayant comme incidence une gérance à compter du 01/01/2019 par l'association. L'ARS n'est donc plus sous-traitant de l'AIEM mais cotraitant avec l'ensemble des associations retenues dans cet appel à projet.

De ce fait, l'appellation a changé à compter du 01/01/2019 en devenant la SPADA (Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile).

Une chef de service et une coordinatrice ont été recrutées en fin d'année, et un poste d'agent d'accueil à temps plein est créé pour le début d'année, ainsi qu'un poste de travailleur social à mi-temps pour effectuer une nouvelle prestation C à destination des personnes bénéficiant d'une protection internationale ou subsidiaire.

Cette année 2019 va donc permettre une réorganisation du service autour des trois prestations, un travail de collaboration avec les dispositifs d'hébergement du pôle, mais aussi des autres associations du département, et la mise en place de partenariat.

GLOSSAIRE

ADA : Allocation pour demandeur d'asile

CNDA : Cour national du droit d'asile

CPAM : Centre primaire d'assurance maladie

CTH : Centre temporaire d'hébergement

DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale

DNA : Dispositif national d'accueil

DPA : Dispositif de premier accueil

GUDA : Guichet unique pour demandeurs d'asile

MADA : Mise à l'abri des demandeurs d'asile

OFII : Office français de l'immigration et d'intégration

OFPRA : Office français de protection des réfugiés et des apatrides

PASS : Permanence d'accès aux soins de santé

PUMA : Protection universelle maladie

SAO : Service d'accueil et d'orientation

SPADA : Structure de premier accueil pour demandeurs d'asile

